



VILLE DE
PINCOURT

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE
D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE
DE PINCOURT LA TROISIÈME ANNÉE DU
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
TRIENNAL
2019, 2020 ET 2021

AVIS est par les présentes donné que le sommaire du rôle d'évaluation de la Ville de Pincourt pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2019, 2020 et 2021, débutant le 1^{er} janvier 2021, a été déposée au bureau du greffe, le 10 septembre 2020.

Toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, 919 chemin Duhamel, Pincourt, durant les heures régulières d'accueil.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1)*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Pincourt
919, chemin Duhamel
Pincourt (Québec)
J7W 4G8
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 837-01 de la Ville de Pincourt et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

PUBLIC NOTICE

DEPOSIT OF THE SUMMARY OF THE
PROPERTY ASSESSMENT ROLE OF THE
TOWN OF PINCOURT FOR THE THIRD
YEAR OF THE TRIENNIAL PROPERTY
ASSESSMENT ROLL
2019, 2020 AND 2021

NOTICE is hereby given that the summary of the assessment roll of the Town of Pincourt for the third fiscal year of the triennial roll 2019, 2020 and 2021, starting on January 1, 2021, was filed at the Office of the Town Clerk on September 10, 2020.

Any person may consult it at the town hall, 919 chemin Duhamel, Pincourt, during regular business hours.

In accordance with the provisions of article 74.1 of the *Act respecting municipal taxation (CQLR, chapter F-2.1)*, notice is also given that any person having an interest in contesting the accuracy, existence or absence of an entry on the roll, in relation to a property which he or another person owns, may file an application for review in accordance with Division I of Chapter X of this law, on the grounds that the assessor has not made a modification that he should have made under section 174 or 174.2.

To be admissible, such a revision request must meet the following conditions:

- be filed at any time during the fiscal year during which an event occurs justifying a modification of the roll under section 174 or 174.2 of the Act respecting municipal taxation (CQLR, chapter F-2.1) or during the following exercise;
- be deposited at the following location or be sent by registered mail :

Town of Pincourt
919, chemin Duhamel
Pincourt (Québec)
J7W 4G8
- be made on the form prescribed for this purpose and available at the location indicated above;
- be accompanied by the amount of money determined by By-law number 837-01 of the Town of Pincourt and applicable to the evaluation unit targeted by the application.



VILLE DE
PINCOURT

Toute personne peut consulter ce règlement sur le [site Web de la Ville](#) et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 919, chemin Duhamel à Pincourt, durant les heures d'affaires.

Anyone may consult that By-law on [the Town's Website](#) and obtain a copy at the office of the Town Clerk located at 919 chemin Duhamel in Pincourt, during business hours.

DONNÉ à Pincourt, ce 21 septembre 2020.

GIVEN at Pincourt this 21st day of September, 2020.

M^e Etienne Bergevin Byette, DG
Greffier / Town Clerk